Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N15BC160626-DE

Décision du bureau communautaire
N°15-BC 16.06.26

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.

Compétence patrimoine — Pays d'art et d'histoire des Rohan
Demande de subvention

Pontivy Communauté ainsi que 11 communes limitrophes de la collectivité, ont reçu le label Pays d'art et d'histoire, décerné par le ministère de la Culture. Le nom de ce territoire de projet est le Pays des Rohan.

Afin de déployer un programme patrimonial complet, à destination des habitants, une convention a été signée le 2 juillet 2021entre l'Etat et le Pays des Rohan.

Pontivy Communauté, dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre labellisé, est la collectivité porteuse du projet. Elle gère donc le budget nécessaire au déploiement des actions inscrites à la convention. Celui-ci est composé des subventions de l'Etat et de la Région Bretagne ainsi que des contributions des 5 intercommunalités comprises dans le périmètre labellisé. Elles versent au budget du Pays des Rohan 1,50€ par habitant.

Afin d'accompagner les territoires labellisés sur le plan technique et financier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne subventionne à hauteur de 40% les dépenses de fonctionnement du Pays des Rohan.

Le montant de l'aide de l'Etat sollicitée pour le déploiement des actions du projet patrimonial du Pays des Rohan, au titre de l'année 2026, s'élève à 13 500 € ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le budget prévisionnel joint la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne ;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N15BC160626-DE

Budget prévisionnel des activités de fonctionnement

Dépenses (€)		**Recettes (€)**	
Activités	Montant	Partenaires	Montant
1- Développement et professionnalisation du service		DRAC Bretagne	13 500 €
Frais de fonctionnement	7 000,00 €	Région Bretagne	2 500,00 €
Acquisition du fonds documentaire	500,00 €	Pays des Rohan	17 100 €
Formation AAP	1 450,00 €		
2- Actions éducatives			
Matériel pédagogique	600,00 €		
Impressions (création et impression dossiers pédagogiques + supports de prise de note)	600,00 €		
3- Actions de sensibilisation à destination de la population locale et des professionnels			
Inventaire du patrimoine bâti	5 000,00 €		
Edition du nuancier du patrimoine	1 000,00 €		
4- Expositions temporaires, éditions et communication			
Supports de communication : stickers, marque page, cartes postales	1 000,00 €		
Edition « Focus » ; « Rendez-vous »	11 000,00 €		
5- Actions en faveur du public touristique et des professionnels du tourisme			
Formation des guides conférenciers, saisonniers et conseillers en séjour.	5 000,00 €		
Total	**33 100,00 €**		**33 100,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

Pontivy Communauté